

Procédure d'achat du ticket résident à l'horodateur

Une fois votre droit résident **validé**, vous pouvez acheter votre ticket résident directement sur l'un des horodateurs équipés de carte bleue (tous ceux situés en zone orange et violette et certains en zone verte).

ATTENTION : Le ticket résident débutera automatiquement à la date et heure du jour sur l'horodateur.

Etape 1 :

Allumez tout d'abord l'horodateur (bouton "power"), puis sélectionnez "Tarif résident".

Etape 2 :

Saisissez votre plaque d'immatriculation et validez. Si votre plaque est bien enregistrée comme résident, vous pourrez sélectionner le tarif résident.

Etape 3 :

Avec la touche **+**, ajustez le montant que vous souhaitez payer. La durée correspondante s'affiche au fur et à mesure (1 jour / 1 semaine / 1 mois / 2 mois / 3 mois).

Etape 4 :

Validez, et payez en espèces ou en carte bancaire. L'horodateur génère un ticket (à conserver pendant 1an). Ce ticket papier est également dématérialisé : si vous l'égarez, les agents de contrôle ont quand même connaissance de votre achat grâce à leurs terminaux de contrôle.

ATTENTION : Vérifier pendant l'achat de votre ticket résident, avant de valider, que la date de fin de validité de votre ticket résident soit bien compris dans vos droits résident. Si la date de fin de validé de votre ticket résident est supérieur à la date de fin de droits à résident celui-ci ne sera plus valide. Il vous faudra donc renouveler vos droits pour rendre valide votre ticket résident.